

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2021

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Sébastien BLANCHON, Sophie DESMARET, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Jacques BONNIER, Marion ATRON, Annabelle BOZON, Nelly GUICHARD (donne procuration à Catherine FOURNIER), François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE

Secrétaire de séance : FOURNIER Catherine

Mme la Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération retrait communauté de communes Terre d'Emeraude du SMEA de BEAUFORT

Pour : Unanimité

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : Unanimité

2. Intervention de Mme LHEUREUX du CAUE concernant les aménagements paysagers de Vercia

Mme la Maire rappelle que suite à l'intervention du CAUE sur la réhabilitation et l'évolution du bâtiment de la mairie déléguée de Vercia avec une salle de convivialité et un secrétariat de mairie, nous avons souhaité prolonger la réflexion aux espaces publics connexes (mairie-salle communale, salle des fêtes et lavoir), notamment suite à l'achat de la parcelle n°19, contiguë au parking actuel de la salle du foyer rural.

Le 16 février 2021, nous avons délibéré pour confier au CAUE : l'analyse fonctionnelle des espaces publics, les principes d'aménagement, la définition de l'enveloppe budgétaire à réserver à l'opération en fonction des orientations retenues et l'accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre.

Mme LHEUREUX rappelle le rôle et les missions du CAUE et présente l'étude qu'elle a réalisée.

Présentation en 3 temps :

- Diagnostic communal (fonctionnel et identité paysagère)
- Enjeux et Objectifs (proposer des espaces de rencontre, connecter les différents lieux publics, gérer la ressource en eau, veiller à l'accessibilité et conserver l'identité paysagère)
- Orientations d'aménagement

Les élus municipaux seront destinataires de l'étude qui sera présentée en temps voulu aux habitants.

20h11 – Arrivée de Sophie DESMARET

3. Délibération devis achat et installation aire de jeux

Madame la Maire rappelle la délibération 2021-31 du 7 juillet 2021, concernant le projet d'extension de l'aire de jeux de la commune déléguée de Vincelles. Celle-ci consiste à l'aménagement et l'installation d'une pyramide de cordes d'une hauteur de 5 mètres, d'une balance sur ressort pour 2 à 4 enfants et d'une poutre d'équilibre. Cela nécessitera l'extension du bac à graviers. L'aire de jeux sera clôturée.

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis d'AMC DIFFUSION pour un montant de 27 522.00 HT et autorise Madame la Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Pour : Unanimité

4. Délibération achat parcelle quartier les Bourgeons à Vincelles

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal, l'offre de vente de 32 580.00€ transmise en date du 26 avril 2021 par Pietrapolis immobilier, représentant le propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée 576 ZH 17 d'une surface de 2172m² sise quartier des Bourgeons à Vincelles.

Ce terrain non urbanisé est situé dans la zone 1AU du PLU de Vincelles et fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), en vue de la réalisation d'un lotissement (Eco quartier) à l'échéance du présent PLU ; un projet d'habitat inclusif pour seniors pourrait voir le jour sur ce quartier.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'avis des domaines en date du 26 mai 2021 ;

Vu la proposition d'acquisition de cette parcelle, en date du 18 juillet 2021, par la commune au prix de 21 000.00€ ;

Vu l'acceptation de l'offre par les propriétaires M. et Mme VAUCHER en date du 3 août 2021;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle 576ZH17 d'une surface de 2172m² appartenant à M. et Mme VAUCHER pour un montant de 21 000.00€. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Un budget annexe lotissement sera créé ultérieurement ;

Madame la Maire est autorisée à signer tous actes aux effets des présentes.

Pour : Unanimité

5. Délibération renouvellement membres du Bureau de l'AF de Vercia

Madame la Maire expose que le mandat des membres du Bureau de l'association Foncière de la commune déléguée de Vercia arrive à échéance en 2021.

La procédure de renouvellement prévoit la désignation de 3 propriétaires par la Chambre d'Agriculture et de 3 propriétaires par le conseil municipal.

Le maire ou son représentant est membre d'office, en plus des désignations.

La commune de Val-Sonnette doit procéder à la désignation des membres au titre de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme membres au titre de la commune :

- Monsieur DURAND René – 9 route de la Combe - Vercia 39190 VAL-SONNETTE
- Monsieur MOUCOT Jean-Yves – 10 route de Rotalier – Paisia-Vercia 39190 VAL-SONNETTE
- Mr FOURNIER Fernand – 10 rue de La Combe - Vercia 39190 VAL-SONNETTE

Pour : Unanimité

6. Décision modificative

Mme la Maire expose la nécessité de voter une décision modificative afin de passer une opération d'intégration (concerne les travaux de la mairie annexe de Grusse), il convient d'augmenter les crédits en dépenses au compte 2313-041 de 2816.08€, au compte 16878-041 de 23 172.87€ ainsi qu'en recettes au compte 238-041 de 25 988.95€.

Pour : Unanimité

7. Délibération admission en non-valeur

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sommes irrécouvrables présentées par le SGC (Service de Gestion Comptable) de Lons-le-Saunier, à inscrire en non-valeur au Budget communal, cette somme s'élevant à 364.18€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription en non-valeur de la somme ci-dessus et dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif chapitre 65-compte 6541.

Pour : Unanimité

8. Délibération retrait communauté de communes Terre d'Emeraude du SMEA de BEAUFORT

Madame l'adjointe expose que par délibération du Conseil Communautaire de Terre d'Emeraude en date du 26 mai 2021, celui-ci demande son retrait du SMEA de BEAUFORT.

Le Comité Syndical du SMEA de BEAUFORT du 12 juillet 2021 a accepté le retrait de Terre d'Emeraude du SMEA de BEAUFORT ;

Selon les statuts du SMEA de BEAUFORT et conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des collectivités territoriales, le retrait d'un membre d'un syndicat mixte est subordonné à l'accord des membres du syndicat, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le retrait de la communauté de communes Terre d'Emeraude du SMEA de BEAUFORT.

Pour : Unanimité

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h30